



Règlements de courses 2025 FECCLQ

Table des matières

1. Interprétation du présent règlement.....	3
2. Respect des règlements.....	3
3. Respect envers les officiels et les bénévoles.....	3
4. Consommation d'alcool et de drogue.....	3
5. Carte de membre.....	3
6. Inscription aux événements.....	4
7. Inspection des camions.....	4
8. Nombre de personnes dans le camion.....	5
9. Changement de classe.....	5
10. Essai de la piste.....	5
11. Réunion de course (pit meeting).....	6
12. Temps de réparation et pour ce rapporter.....	6
13. Changement de voie.....	6
14. Transmission automatique et exceptions.....	6
15. Protêt.....	6
16. Description d'un camion et son compétiteur pouvant s'inscrire à un événement de la FECCLQ.....	6
17. Règlements spécifiques de la classe A.....	9
18. Règlements spécifiques de la classe B.....	9
19. Règlements spécifiques de la classe C.....	11
20. Règlements spécifiques à la classe de camion électrique.....	11
21. Règlements des festivals.....	11
22. Modification des règlements des courses.....	14
23. Correspondance et informations.....	14
24. Fonds de points.....	14

Règlements des courses FECCLQ 2025

1. Interprétation du présent règlement

L'autorité pour interpréter ce règlement est l'officiel désigné par la Fédération. En cas de litige, la décision sera remise au comité mandaté pour le traitement des plaintes.

Ce comité sera formé de 4 personnes minimum présentes lors de l'événement et sera composé de la manière suivante;

- 1.1. L'officiel désigné par la Fédération. Un minimum de 2 membres du Conseil d'administration de la Fédération;
- 1.2. Les membres du conseil d'administration varient en fonction de la classe du coureur portant plainte, et cela pour éviter qu'un membre ne se retrouve en apparence de conflit d'intérêts;
- 1.3. La décision de ce comité sera finale et sans appel.

2. Respect des règlements

Les règlements de la Fédération ainsi que ceux des festivals devront être intégralement respectés par tous les coureurs et leur équipe. **Dans le but premier, la sécurité!**

Un premier manquement au respect des règlements entraînera la disqualification du camion pour le programme en cours. Un deuxième manquement pourra entraîner la disqualification pour le reste de la saison et la perte des points pour la saison en cours.

3. Respect envers les officiels et les bénévoles

Tout geste antisportif ou parole disgracieuse envers un officiel ou un bénévole sera passible d'une disqualification du programme en cours.

4. Consommation d'alcool et de drogue

Toute consommation d'alcool ou de drogue est interdite **pour le coureur et ses passagers**. Une disqualification du programme en cours pour le coureur ainsi que son camion.

5. Carte de membre

Coureur

5.1. Pour participer à un événement, la carte de membre est obligatoire pour tous les camions de Classe A, B et C et tout conducteur occasionnel, **l'adhésion comprend une assurance responsabilité pour tous les compétiteurs (Co-assurés);**

5.2. La carte de membre pour la classe A et B, est au coût de 500 \$ avant le 30 avril, après cette date le coût passera à 600 \$

- 5.3. La carte de membre pour la classe C, est au coût de 300 \$ avant le 30 avril après cette date le coût passera à 400 \$
- 5.4. La carte de membre pour chaque **conducteur occasionnel** est au coût de 225 \$ avant le 30 avril, après cette date le coût passera à 275 \$
- 5.5. La carte de membre est valide du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**.

5.6. AVERTISSEMENT OFFICIEL AUX CO-ASSURÉS DE LA FECCLQ

Nous souhaitons rappeler à tous les membres et participants que votre statut de co-assuré auprès de la FECCLQ vous engage à respecter scrupuleusement les règlements en vigueur dans le cadre des courses et événements officiels.

Tout manquement grave à ces règlements sera pris très au sérieux. En cas d'infraction grave, une suspension automatique de votre affiliation à la FECCLQ pourra être appliquée sans préavis.

Nous vous invitons à consulter les règlements officiels disponibles sur notre site ou auprès de votre comité local afin de vous assurer de leur compréhension et de leur respect.

La sécurité, l'équité et l'intégrité de nos compétitions dépendent de la collaboration et du respect de chacun.

Évènement

- 5.6. La carte de membre est au coût de **2 000 \$ avant le 1er mai** après cette date le coût passera à **2 500 \$**
- 5.7. La carte de membre est valide du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Acquittement de la carte de membre

Par chèque fait à l'ordre de FECCLQ et posté à l'adresse suivante :

408-280 Rue Pierre Paul Messier

Salaberry-de-Valleyfield, Que.

J6T0J1

Par paiement en ligne via notre site internet au fecclq.ca

6. Inscription aux événements

- 6.1. Le nombre de compétiteurs inscrit sera à la discrétion de l'évènement ;
- 6.2. L'évènement doit obligatoirement prioriser les 3 premiers compétiteurs de chaque classe du classement général de l'année précédente (Bobtail et Chargé) de la FECCLQ;
- 6.3. L'évènement doit annoncer son programme de course (simple ou double) minimum 1 mois avant la date de course.

7. Inspection des camions

- 7.1 La vérification sera effectuée par un technicien formé et il pourrait être accompagné par un officiel de la Fédération.
- 7.2 Outre les officiels de la Fédération, seuls le coureur, son mécanicien et le propriétaire du camion pourront être présents durant cette vérification.

7.3 L'inspection des camions est obligatoire avant les courses de 7h00 à 9h00 et par la suite à la discrétion des événements et de la FECCLQ.

7.4 Une inspection est obligatoire suite à une réparation faite sur le camion.

7.5 Chaque coureur à la responsabilité de se déplacer au site d'inspection de la FECCLQ qui sera identifié et fixé durant le festival.

7.6 Un refus d'inspection entraînera une disqualification du camion et de son conducteur.

7.7 Inspection obligatoire pour tout camion finissant dans les 4 premiers de chaque classe ! Il doit s'arrêter au site d'inspection de la FECCLQ directement après la course. **Disqualification immédiate pour tout manquement.**

7.8 Le technicien et/ou l'officiel feront ouvrir le capot du moteur par le coureur ou son mécanicien pour s'assurer de la conformité du moteur et des systèmes du camion. Si le coureur n'a pas de mécanicien, ce sera sa responsabilité de s'en trouver un pour faire le travail.

7.9 S'il y a des pièces ou des systèmes à démonter pour permettre une vérification, cela sera fait par le coureur ou son mécanicien.

7.10 Tout camion impliqué dans un accident ou incident sera obligatoirement inspecté et analysé par les membres choisis par la FECCLQ et l'Événement avant son départ du circuit.

8. Nombre de personnes dans le camion

Pour des raisons de sécurité;

8.1 Maximum de 3 personnes pour un camion avec une cabine de jour. Les occupants doivent être munis de ceintures de sécurité. **(si autorisé par l'événement et son assureur).**

8.2 Maximum 5 personnes pour un camion avec couchette. Les occupants doivent être munis de ceintures de sécurité. **(si autorisé par l'événement et son assureur).**

8.3 **Le nombre de personnes dans le camion doit respecter les demandes d'assurance des événements. Pour des raisons de sécurité, tous les occupants doivent porter une ceinture de sécurité.**

8.4 Le cas échéant disqualification de la course présente.

9. Changement de classe

Un changement de classe est autorisé si l'inscription est faite avant vendredi 18h00 et devra être approuvée par l'événement et la Fédération, le camion devra être conforme à tous les points de règlement de cette catégorie. Le FECCLQ se garde le droit de changer tout camion de la Classe B vers la Classe A, si celui-ci ne répond pas aux conformités avant le début du programme.

10. Essai de la piste

Si c'est possible pour les festivals de le faire, chaque camion a droit à un minimum d'un essai par fin de semaine. Les essais doivent se faire avant les courses.

11. Réunion de course (pit meeting)

La présence aux réunions de course est obligatoire pour tous les coureurs, si absent il y aura perte de la ½ heure de réparation dans la catégorie où il débutera.

12. Temps de réparation et pour ce rapporter

12.1. Le temps de réparation sera géré par la FECCLQ en collaboration avec les responsables de l'événement.

12.2. Le temps de réparation alloué pour un bris est de 30 minutes. Le coureur a droit à un temps de réparation par jour pour chacune des catégories (bobtail ou chargé).

12.3. Un temps de 10 minutes sera alloué pour se reporter à son **représentant de classe (événement)** après avoir été appelé par le système de communication (*système de gestion de course, cellulaire ou appareil de traçage) choisi par l'événement sous peine d'une défaite pour cette course.

12.4. Ce délai débute lorsqu'un coureur est appelé pour se présenter à une course. Dans le cas où un coureur déclare forfait, il conserve ses 30 minutes de réparation. Ces 30 minutes ne sont pas transférables au lendemain.

12.5. Lors des grandes finales 1ere et 2e, le temps alloué pour une réparation est de 15 minutes.

12.6. Lors d'un bris, un temps de 5 minutes supplémentaire est accordé pour retirer et remettre le matériel de protection (transmission ou turbo).

13. Changement de voie

Lors de la finale, un changement de voie est obligatoire.

14. Transmission automatique et exceptions

Aucune transmission automatique est acceptée dans les catégories A, B et C à l'exception de M. Mario Racicot et de M. Louis Provencher et leurs camions qui bénéficient d'un droit acquis non transférable ni pour les chauffeurs et/ou leurs camions.

15. Protêt

Toute personne croyant qu'un coureur **ne respecte pas les règlements peut déposer un protêt au montant de 300 \$**, et ce, pour les classes A, B et C. Le protêt sera discrètement géré par un membre du conseil d'administration de la FECCLQ.

Le 300\$ déposé pour le protêt sera remis soit au coureur si son camion respecte lesdits règlements ou à la personne ayant déposé le protêt si le camion ne respecte pas lesdits règlements.

Une analyse sera faite par le comité et la sanction sera communiquée au compétiteur dans les plus brefs délais.

16. Description d'un camion et son compétiteur pouvant s'inscrire à un événement de la FECCLQ

Le camion et le conducteur doivent se prémunir des éléments suivants:

- 16.1. Un permis de conduire valide **minimalement classe 5;**
- 16.2. Un certificat d'immatriculation valide **(la plaque hors route sera acceptée);**
- 16.3. Une attestation d'assurance pour le camion;
- 16.4. L'inspection de la SAAQ est recommandé mais non obligatoire, un formulaire d'inspection mécanique fourni par la FECCLQ devra être rempli, signé par le propriétaire du camion;**
- 16.5. La classe 8 par le fabricant;
- 16.6. Carburant diesel avec cétane seulement aucun autre additif;
- 16.7. Alarme sonore de recul obligatoire;
- 16.8. Extincteur minimum de 10 lb;
- 16.9. Trousse de déversement complète (spill kit);
- 16.10. Une lumière verte indicateur de départ au centre ou gauche et droit du pare-brise. **La lumière devra rester allumer tout le long de la course;**
- 16.11. Le numéro de membre doit être inscrit sur le pare-brise du côté **gauche et droit;**
- 16.12. Le nom du compétiteur est fortement recommandé dans les portières du camion;
- 16.13. La sellette d'attelage doit être ajustée au minimum 2" à l'avant du centre des essieux arrière;
- 16.14. Camion lourd muni de système de freinage fonctionnel en tout temps sur les 3 essieux (direction et traction).

Protection des camions

Pour les camions des toutes les classes, les systèmes de protection suivants sont obligatoires;

- 16.15. Pour les camions munis de clutch EATON OU MERITOR ROCKWELL aucune flywheel et flotteur en fonte ne sera acceptée. Une couverture SFI 4.2 de Kevlar sera obligatoire et une plaque d'acier de 1/4" d'épaisseur devra être installé tout le tour des bellhousing (moteur et transmission) de façon à empêcher toutes pièces de sortir du camion le tout devra être approuvé par la fédération;**
- 16.16. 2 supports (soit des chaînes 3/8 ou un crossmember) devront être installés de manière à soutenir la transmission en cas de bris ou descendre à 6 po. du sol. Cette protection commence au moteur et se rend minimalement au premier différentiel;
- 16.17. Pour les embrayages de style Atlas, Crower ou équivalent une **couverture de kevlar certifié SFI 4.2 est fortement recommandé** ou une plaque d'acier de 1/4" d'épaisseur devra être installé tout le tour des bellhousing (moteur et transmission) de façon à empêcher toutes pièces de sortir du camion le tout devra être approuvé par la fédération;
- 16.18. Des anneaux de protection devront être installés pour l'arbre moteur (drive shaft) fixé au châssis du camion;
- 16.19. Les réservoirs à carburant doivent aussi être protégés;
- 16.20. L'ajout de poids derrière doit être fixé sur le frame et non apparent,

- 16.21. Sous le capot une protection supplémentaire devra être installée en acier ou aluminium là où se trouve les turbos ; une courroie de caoutchouc .375" ou de matière balistique;
- 16.22. Tous les turbocompresseurs doivent avoir un minimum de 2 boulons de 1/2" de grade 5 dans la partie verticale d'échappement. Les boulons doivent être installés à 90 degrés l'un par rapport à l'autre a moins de 1" l'un de l'autre et devra être visible pour l'inspection;
- 16.23. **Le ou les turbocompresseur devra avoir un dispositif de confinement doublé de kevlar (sac ou couverture) qui entoure complètement le compresseur d'admission.**

Le sac ou la couverture doit provenir d'un commerçant approuvé et reconnu par la FECCLQ;

La FECCLQ approuve les manufacturiers suivants ;

Taylor Motorsports 514-404-0113

Ramjet Racing Equip 602-788-0364



Harts Turbo 660-248-2662

Stroud Safety Equip 405-632-2022

Precision Turbo Blankets 855-996-7832

Scheid diesel 812-466-7202

- 16.24. **Les sacs ou couvertures maisons ne seront pas acceptées;**
- 16.25. Un étrangleur doit être installé sur l'admission d'air;
- 16.26. **Tous les règlements de 16,15 a 16,25 ne sont pas obligatoires pour la classe C,**
- 16.27. Aucune pièce visible mobile non protégée sous le châssis ne sera tolérée;
- 16.28. Extincteur de 10 lb minimum. Il doit être installé et facilement accessible;
- 16.29. Carburant diesel avec cétane seulement aucun autre additif.
- 16.30. Le compresseur soit électrique ou d'origine du camion doit fournir un rendement égal ou supérieur à la réglementation de la SAAQ soit être en mesure de passer de 50 psi à 90 psi en moins de trois minutes.

5.6 Fonctionnement du système pneumatique (art. 38 et 166)	
<p>a) Rendement du compresseur</p> <p>Méthode de vérification :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire la pression d'air à moins de 350 kPa (50 lb/po²); 2. Faire tourner le moteur à un régime moyen n'excédant pas 1 200 tr/min; 3. Noter le temps requis pour faire passer la pression d'air de 350 à 620 kPa (50 à 90 lb/po²). 	<div style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p> Le temps de récupération ⁽¹²⁸⁾ excède trois minutes ^(X**) (art. 38, 1°).</p> <p>** Préciser dans les remarques.</p> </div> <div style="background-color: #f4cccc; border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p> Le compresseur ⁽¹²⁸⁾ ne permet pas d'atteindre ou de maintenir la pression minimale de 620 kPa (90 lb/po²) alors que le moteur tourne au ralenti, qu'on applique à fond le frein de service et que le frein de stationnement est relâché ^(V**) (art. 166, 4°).</p> <p>** Préciser dans les remarques.</p> </div>

Conformité des camions

Le coureur à la responsabilité de ne pas courser s'il doute que la mécanique de son camion est non conforme ou défectueuse.

Tout camion fautif devra se conformer aux règlements, être ré inspecté et attendre la décision de la FECCLQ et de l'événement avant de pouvoir se joindre à la course.

17. Règlements spécifiques de la classe A

- 17.1. Un moteur diesel de 19 litres maximum ;
- 17.2. Maximum de 8 cylindres ;
- 17.3. Maximum de 1 injecteur par cylindre ;
- 17.4. Maximum de 2 turbos, un turbo et un blower supercharger modèle procharger F-4 144 ou équivalent (couverture SFI et courroie obligatoire) ;
- 17.5. L'échappement doit dépasser le toit de la cabine;
- 17.6. Le bloc-moteur et la tête doivent être attachés d'un câble d'acier entre le 2e et le 3e cylindre à travers l'air du port d'échappement du collecteur. Le câble doit être d'au moins 3/8" pouces d'épaisseur avec 2 serres à l'entrée et doit avoir un jeu d'environ 4" pouces.
- 17.7. L'injection d'eau est permise, selon les spécifications suivantes ;
 - a. L'eau et l'huile soluble (aucun autre additif) sont les seuls ingrédients autorisés;
 - b. Les mélanges d'eau et d'huile soluble doivent mesurer plus ou moins 2 à l'aide d'un densimètre (water hydrometer) à l'eau ou une lecture de 5 sur le réfractomètre de la fédération;
 - c. L'eau et l'huile soluble d'une épaisseur de 1/8" devra geler à -15 en moins de 30 minute;
 - d. Les mélanges d'eau disponible dans les commerces contenant n'importe quoi d'autre que l'eau pure ou l'huile soluble ne sont pas autorisés;
 - e. Toutes les composantes pour l'injection d'eau doivent être visibles sous le capot ou à l'extérieur du camion, rien ne doit entrer dans l'habitacle;
 - f. Une valve d'échantillonnage d'eau doit être installée et placée le plus près possible des injecteurs . La valve doit être facilement accessible et sécuritaire;
 - g. Des échantillons d'eau peuvent être pris à tout moment de façon aléatoire par les techniciens de la FECCLQ.
- 17.8. Une génératrice de 2200 watts et moins, elle devra être bien fixée, boulonnée sur le véhicule sera autorisée. Elle ne doit pas être fonctionnelle lors de la course, aucun branchement ne sera toléré.
- 17.9. Aucune perte de liquide, même l'eau ne sera tolérée à l'entrée de la piste de course.

18. Règlements spécifiques de la classe B

Camion classe 8 munis de toutes ses composantes de base d'origine fonctionnelle ou pièces améliorées (compresseur à air, pompe à eau, alternateur, manifold, turbo, transmission).

- 18.1. Le compétiteur devra fournir à la FECCLQ, la fiche technique des composantes reliées avec le numéro de série du moteur lors de son inscription annuelle ;**
- 18.2. Moteur de série 16.1 litres maximum (bore et stroke d'origine) ;
- 18.3. Moteur Caterpillar Acert double turbo 15.2 litres sera permis avec ces composantes, turbo et refroidisseur d'origine.
- 18.4. Maximum de 1 injecteur par cylindre ;

- 18.5. Un seul ECM moteur, une Pittsburgh ou l'équivalent;
- 18.6. Un Ordinateur, tablette ou un système de gestion de moteur ou d'ajustement de paramètre à l'intérieur de la cabine est interdit lors de la course;
- 18.7. Un seul turbo, possédant une entrée plus petite que 82.50 mm de circonférence avec roue de compresseur 81 mm admission, maximum, et 116 mm à l'exduceur; Aucune roue coupée. Couvert de compresseur avec map groove ou surge groove permise. Surge ou map groove largeur limite de 0.200" **et doit être située entièrement dans la circonférence de 82.50 mm d'alimentation de la roue du compresseur, aucune autre suralimentation. La roue du compresseur doit minimalement dépasser de 1/8" de la surge groove vers l'entrée du compresseur** et doit être située à l'intérieur du 82.50 mm de circonférence entièrement la roue du compresseur doit dépasser d'au moins 1/8 devant la surge groove;
- 18.8. Un outil de mesure pour la vérification du turbo aura 82,51 mm et ne devra pas se rendre à la surge groove. Un outil sera disponible à la vente par la FECCLQ.
- 18.9. Une seule Wastegate externe mécanique accepté (adaptateur); **non applicable au point 18.3:**
- 18.10. Un scellant de vérification sera apposé par un technicien de la fédération, un registre de numéro sera également conservé par la fédération afin de conserver un suivi;
- 18.11. Un système velocity-stack est permis avec une circonférences de 7 pouces maximum;
- 18.12. Système d'admission d'air sur le capot accepté d'un maximum de 7 pouces de circonférences;
- 18.13. Système d'alimentation carburant diesel d'origine, pompe de carburant de série non modifié (entré et sorti du carburant au moteur d'origine) ; Il est permis d'ajouter seulement une pompe d'alimentation à fuel mécanique hydraulique avec régulateur ou fast;
- 18.14. Un petit radiateur en cuivre ou en aluminium pour le carburant diesel sans ventilateur pour refroidir le diesel sera permis à l'air libre (pas de glace) 14 ¼ " pouces de long, 6 " pouces de haut et 1 ½ " pouces d'épais;
- 18.15. Aucun système d'injection ou de refroidissement n'est permis (eau, lave-vitre-nitro, etc.);
- 18.16. Air to air d'origine ou air to air de remplacement correspondant aux spécifications des pièces d'origine;
- 18.17. Ventilateur électrique pour les radiateurs du moteur accepté;
- 18.18. Système admission d'air sur filtre d'origine (ram air accepté);
- 18.19. **Common rail:**
- Seulement des camions match number (chassis/moteur), aucun glider, système d'alimentation à carburant d'origine, turbo d'origine ou il pourra être modifié selon les règlements de la classe B;
 - Le compétiteur devra fournir à la FECCLQ, la fiche technique des composantes reliées avec le numéro de série du moteur lors de son inscription annuelle ;

- c. Les règlements de cette catégorie (common rail) sont en développement et seront ajustés ou encore un surclassement du camion est possible.

19. Règlements spécifiques de la classe C

Camion classe 8 munie de toutes ses composantes de base d'origine.

- 19.1. Une fiche technique complète des composantes originales du moteur reliée à son numéro de série doit être fournie sur demande;
- 19.2. Moteur 16 litre maximum de série (bore et stroke d'origine);
- 19.3. ECM moteur d'origine 2400 rpm maximum;
- 19.4. Ordinateur ou système de gestion de puissance moteur interdit (pittsburgh et/ou résistance);
- 19.5. Turbo d'origine du moteur ou Turbo de remplacement avec ces composantes d'origines (Wastegate et compresseur wheel standard (cast)
- 19.6. Grosseur maximum de la compresseur wheel de 79mm inducer et 112mm exducer;
- 19.7. Pas de turbo upgrade, de compétition, Ball bearing ou avec compresseur wheel taillé dans la masse (wheel billet);
- 19.8. Un scellant de vérification sera apposé par un technicien de la fédération au besoin. Un registre de numéros sera également conservé par la fédération afin de conserver un suivi;
- 19.9. Une Clutch centrifuge sera accepté pour des raisons de sécurité;
- 19.10 Une strap de convoyeur ou un système de protection sera obligatoire vis à vis le bellhousing.
- 19.10. Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre, nitro, etc.);
- 19.11. Les filtres à air peuvent être enlevés ou modifiés, mais l'alimentation d'origine doit être branchée;
- 19.12. Un système de Ramair décoratif sur filtre d'origine sera accepté;
- 19.13. Système de retenue d'arbre de transmission obligatoire jusqu'à 1 essieux ;
- 19.14. Si le système d'échappement est installé à la cabine, aucune autre sortie d'échappement ne sera tolérée. (Ex. : silencieux sous le camion avec une trappe) ;
- 19.15. Aucune traîné de boucane ne sera tolérée;

20. Règlements spécifiques à la classe de camion électrique

Camion électrique accepté avec toutes ces composantes originales reliées avec le numéro de série de moteur avec preuve.

Les règlements de cette classe en développement seront ajustés ou encore un surclassement de camion est possible.

21. Règlements des festivals

Le festival doit fournir un site sécuritaire et conforme aux exigences de la FECCLQ et de l'assureur.

- ❖ La piste pour le bobtail doit être d'une longueur maximum de 660 pieds
- ❖ La piste pour le chargé doit être d'une longueur maximum de 780 pieds

Le festival devra se conformer aux diverses obligations de procédure de la fecclq, tel que les inspections obligatoire, protêt ou autres, ...

Coût d'inscription des compétiteurs

Le coût **maximum est de 150.00\$** qu'un festival peut exiger d'un compétiteur.

Exemple : **MAXIMUM 75 \$ par classe par fin de semaine** (75\$ BOBTAIL – 75\$ CHARGÉ).

Pour participer aux courses réglementées par la Fédération. Cela n'inclut pas la classe Open. Pour chaque inscription à un évènement (chargé et/ou bobtail) vous devez fournir au coureur ;

- ❖ 2 laissez-passer adultes et 2 laissez-passer pitpass, **s'il est inscrit bobtail.**
- ❖ 2 laissez-passer adultes et 2 laissez-passer pitpass, **s'il est inscrit chargé.**
- ❖ Laissez-passer et pitpass gratuits pour les enfants (moins de 18 ans).
- ❖ 2 terrains de camping gratuit (sauf si l'évènement ne gère par lui-même ce service)

Hébergement et commodité pour les officiels de la FECCLQ

L'évènement doit s'assurer de mettre à la disposition, à ses frais, les hébergements nécessaires (chambres d'hôtels 3 maximum) ou terrain de camping pour l'équipe d'officiels mandatés. Les demandes seront faites par la FECCLQ selon leurs besoins, **au minimum 2 mois d'avance.**

Vous devez fournir pour chaque officiel (mécanos, secrétaire, membres de CA mandatés) de la FECCLQ:

- ❖ 4 laissez-passer + pitpass;
- ❖ Laissez-passer et pitpass supplémentaires, si besoin, gratuits pour les enfants (moins de 18 ans).

Système de lumières de courses

- ❖ Les lumières doivent garder le même arrangement tout au long de la fin de semaine.

Tableau de courses et déroulement

- ❖ L'évènement doit munir les compétiteurs d'un système de repérage ou de gestion de courses. Chaque évènement est dans l'obligation de se munir d'un tableau afin que le déroulement des courses soit visible par tous les coureurs et facile d'accès;
- ❖ Une copie de ce tableau ainsi que les résultats des gagnants incluant les montants des bourses doivent être remis, à un représentant de la Fédération, sans faute le dimanche soir après la remise des prix.

Courses non réglementées par la FECCLQ

- ❖ Chaque évènement peut, à sa discrétion, ajouter des classes de courses, mais **l'ajout de ses classes ne doivent en aucun cas nuire au bon déroulement des Classes fédérés de la FECCLQ** (Open, camion, auto, moto) toutefois, ces ajouts ne doivent pas nuire au programme et à l'image de la FECCLQ. Les bourses données dans ces classes ne diminuent en aucune façon le montant minimum des bourses demandées par la Fédération;

- ❖ Le coût de participation aux courses (Open, camion, auto, moto) non fédérés n'est pas compris dans le maximum qu'un événement peut demander à un coureur fédéré (voir règlement). Chaque événement doit s'assurer de bien informer les coureurs à ce sujet;
- ❖ **Aucun spectacle inutile de boucane ou autre ne sera permis durant le programme des courses fédérées, entre 10h00 et ce jusqu'à la fin des compétitions réglementées par la FECCLQ.**

Ligne départ : Réchauffement de pneu

En aucun temps le camion de courses pendant la période de réchauffement des pneus ne doit dépasser la ligne de départ sous peine d'être disqualifié ou perdre sa course.

Bourses

EN TRAVAIL

22. Modification des règlements des courses

Le conseil d'administration FECCLQ se réserve le droit d'apporter des modifications, des éclaircissements ou des précisions à ces règlements si une situation l'exige. Cela pourra se faire en tout temps. Les coureurs seront informés des modifications avant l'événement suivant la modification.

23. Correspondance et informations

Pour toute information sur les règlements, vous devez contacter votre représentant de classe qui fera la demande au conseil d'administration de la FECCLQ dans un délai rapide.

24. Fonds de points

Les fonds de points sont accordés selon les positions des bourses pour chaque classe. Aucun point de présence ne sera donné.

Les fonds de points sont calculés ainsi;

	Classe A			Classe B			Classe C	
Position	1 jour	2 jours	Position	1 jour	2 jours	Position	1 jour	2 jours
1 ^{ère} place	8	4	1 ^{ère} place	8	4	1 ^{ère} place	5	2.5
2 ^e place	7	3.5	2 ^e place	7	3.5	2 ^e place	4	2
3 ^e place	6	3	3 ^e place	6	3	3 ^e place	3	1.5
4 ^e place	5	2.5	4 ^e place	5	2.5	4 ^e place	2	1
5 ^e place	4	2	5 ^e place	4	2	5 ^e place	1	.5
6 ^e place	3	1.5	6 ^e place	3	1.5			
7 ^e place	2	1	7 ^e place	2	1			
8 ^e place	1	.5	8 ^e place	1	.5			

* En fin de saison, s'il y a égalité, le nombre de victoires sera considéré pour déterminer les positions.

